



Association exonérée de TVA.

Les prix présentés sont les prix facturés.

Applicables à compter du 01/01/2024

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS ET ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Reste à charge horaire variable selon prise en charge*

Minimum de facturation 30 minutes

- ▶ Aide pour les actes quotidiens de la vie :
Lever, coucher, aide à la toilette, préparation et prise des repas...
- ▶ Ménage, entretien du linge, courses, sortie, démarches...
- ▶ Aide aux aidants

ENTRETIEN DE LA MAISON - Minimum de facturation 1h

- ▶ Ménage, repassage

ENFANCE ET PARENTALITÉ - Minimum de facturation 1h

- ▶ Garde d'enfants à domicile
- ▶ Aide et accompagnement aux familles : grossesse difficile, naissances multiples, ... (reste à charge horaire variable selon prise en charge)

TARIF DE BASE
30,82 € /heure

ENTRETIEN DE LOCAUX PROFESSIONNELS - Minimum de facturation 1h
Facturation à l'heure ou forfait à l'intervention selon les prestations

A partir de
30,82 € /heure

* Pour les clients bénéficiaires d'une prise en charge CARSAT-RSI-MSA, le tarif se décompose en 2 : un tarif dégressif selon barème de la caisse de retraite + un reste à charge du client.

* Pour les clients bénéficiaires de l'APA et de la PCH, le plan d'aide est basé sur un taux de prise en charge sur 26,72 euros de l'heure. 4,10 euros/heure sont financés par le Conseil Départemental.

** Pour les clients de moins de 60ans, sans prise en charge avec un quotient familial inférieur ou égal à 750 euros/mois, le tarif est de 29,38 euros /heure (fournir justificatif de moins de 3 mois, vérification annuelle, sans remboursement ni rétroactivité).

▶ **LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE**

13,91 € le repas sans régime

▶ **TÉLÉASSISTANCE FILIEN ADMR**



14,80 € le repas de régime



- ▶ Frais d'installation
- ▶ FLIEN CONNECT
- ▶ Autres options sur demande

15 €
28,90 € /mois

▶ **SERVICE MANDATAIRE** (Le bénéficiaire est l'employeur, nous assurons pour son compte les formalités administratives)



Frais de gestion **3,00 €** de l'heure
Ce tarif n'inclut pas le salaire et charges dus par l'employeur

▶ **FRAIS DE GESTION ANNUELS**

20 € par ménage

▶ En cas d'accompagnement ou transport, **indemnités kilométriques**

0,55 € /km

www.admr51.org



pour tous, toute la vie, partout

Association autorisée par le Conseil Départemental de la Marne et agréée par le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement. N° d'agrément : SAP 397984659

Membre de l'UNADMR et de la Fédération Départementale ADMR de la Marne.

